



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GAZOLE ROUTIER

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Désignation

Gazole Routier

Utilisation commerciale

Gazole pour moteurs diesel.

Pour tout conseil d'utilisation, consulter la fiche technique ou le représentant BP.

Fournisseur

BP France

Parc St Christophe - Newton 1

10 avenue de l'entreprise

Cergy

95866 CERGY PONTOISE Cedex

Tel. 01 34 22 40 00

No. d'appel d'urgence

- Tél : 01 40 05 48 48 - Centre Anti-poisons Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10

- Tél : 04 72 11 69 11 - Centre Anti-poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, 5, Place d'Arsonval - 69437 Lyon Cedex 3

- Tél : 04 91 75 25 25 - Centre Anti-poisons de Marseille, Hôpital Salvador, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9

- Tél : 01 45 42 59 59 - ORFILA

- Tél : 01 30 73 13 15 - Permanence BP France 24/24

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition chimique

Mélange complexe de distillats moyens ayant un nombre de carbones situé entre C10-C28.

Composants ou impuretés contribuant aux dangers

Des composants issus de craquage contenant des hydrocarbures polynucléaires aromatiques peuvent être présents. Des études expérimentales ont révélé que certains d'entre eux sont susceptibles de provoquer le cancer de la peau.

Combustibles, diesels. EINECS No: 269-822-7, CAS No: 68334-30-5, Xn, N, R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes, R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion, R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau, R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(>90%)

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par ingestion - Risques d'aspiration dans les poumons.

Ce produit contient une quantité importante d'hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA). Des études expérimentales ont révélé que certains d'entre eux sont susceptibles de provoquer le cancer de la peau.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur apparaît et persiste.

Contact avec la peau

Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente dès que possible.

Ingestion

En cas de contamination par voie orale, rincer abondamment la bouche à l'eau claire.

L'ingestion de grandes quantités de produit est peu probable, sauf en cas d'acte délibéré. Dans ce cas, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

Inhalation

Si une inhalation de brouillards, fumées, ou vapeurs, provoque une irritation du nez ou de la gorge, ou la toux, transporter le patient à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Instructions pour le personnel médical

En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les dysrythmies cardiaques.

Nota : Applications sous haute pression

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.

Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En cas d'incendie majeur, appeler le Service des Pompiers. S'assurer qu'une issue de secours soit toujours utilisable.

Si des étincelles ou des surfaces chaudes enflamment les vapeurs, il y a un danger de retour de flammes.

Eteindre l'incendie au moyen de mousse, de poudre ou de brouillard d'eau. **NE PAS UTILISER DE JETS D'EAU.**

Eviter de pulvériser directement à l'intérieur des conteneurs de stockage en raison des risques de débordements dus à l'ébullition de l'eau.

LES INCENDIES SE PRODUISANT DANS DES ESPACES CONFINES DOIVENT ETRE COMBATTUS PAR DU PERSONNEL QUALIFIE PORTANT DES APPAREILS RESPIRATOIRES HOMOLOGUES.

Dangers spécifiques en cas d'incendie ou d'explosion

Des fumées toxiques peuvent se former lors de la combustion des produits ou de leur exposition à la chaleur.

Voir "Stabilité et réactivité", paragraphe 10 de cette fiche de données de sécurité.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Tout déversement présente un danger potentiel d'incendie.

Dans le cas d'un déversement, éliminer les sources d'ignition et assurer une ventilation correcte.

Porter des vêtements de protection.

Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

Nettoyer immédiatement le produit déversé.

Circonscrire les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.

La récupération des déversements importants doit être effectuée par des spécialistes.
Il est recommandé que les réserves de matériaux absorbants soient suffisantes pour faire face à tout déversement raisonnablement prévisible.

Les déversements doivent être recouverts de mousse afin de réduire les risques d'inflammation.

La couche de mousse doit être maintenue jusqu'à ce que la zone soit hors de danger.

Protéger les égouts des déversements potentiels afin de minimiser les risques de pollution. Ne pas jeter les eaux de lavage à l'égout.

Les vapeurs, plus lourdes que l'air, peuvent atteindre des sources d'ignition éloignées (par exemple via le réseau d'évacuation des eaux).

Si un déversement s'est produit au sein d'un espace confiné, assurer une ventilation correcte et vérifier que la zone est hors de danger avant d'y pénétrer à nouveau.

Dans le cas d'un déversement dans l'eau, empêcher la dispersion du produit au moyen d'un dispositif de barrage adéquat. Récupérer le produit sur la surface concernée.

Dans le cas d'un déversement en mer, des dispersants peuvent être utilisés avec l'accord des autorités compétentes.

L'endroit où a eu lieu un déversement du produit doit faire l'objet d'une surveillance régulière

En cas de déversement, contacter les autorités compétentes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage

Stocker et utiliser uniquement en zone bien ventilée loin de sources de chaleur et d'ignition.

Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit.

Les conteneurs doivent être correctement étiquetés et maintenus fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients.

Les emballages vides peuvent renfermer des résidus de produit. Conserver les étiquettes de danger sur les emballages vides pour en assurer une manipulation sans risque.

Ne pas pénétrer à l'intérieur des réservoirs de stockage sans appareil respiratoire, à moins que le réservoir n'ait été bien ventilé, que l'on ait vérifié que la concentration de l'air en vapeurs d'hydrocarbures soit inférieure de plus de 1% à la limite inférieure d'inflammabilité, et que la concentration en oxygène soit d'au moins 20% en volume.

Toujours s'assurer que le nombre de personnes équipées d'appareils respiratoires appropriés présentes à proximité du réservoir soit suffisant pour effectuer un sauvetage rapide.

Manipulation

Eviter, dans la mesure du possible, d'inhaler les brouillards, les fumées, ou les vapeurs générés pendant l'utilisation.

Eviter le contact avec la peau et observer des règles d'hygiène corporelle strictes.

Eviter le contact avec les yeux. En cas de risques, porter un masque ou des lunettes de protection.

Ne pas siphonner au moyen de la bouche.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'emploi.

Se laver abondamment les mains après chaque utilisation.

Utiliser des vêtements à usage unique, et les éliminer lorsqu'ils sont souillés.

Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter le déversement accidentel de produit dans le sol ou l'eau.

Prévention des incendies et des explosions

Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition.

Présente un danger d'inflammation en cas de chauffage à une température supérieure au point d'éclair.

Cependant, les liquides stockés en vrac à la température normale ne présentent pratiquement pas de danger d'incendie. En cas de contact du produit avec des surfaces chaudes, ou de fuites provenant de conduites sous haute pression, les vapeurs et les brouillards générés entraînent des risques d'inflammation ou d'explosion.

Quand le produit est pompé (par exemple au moment du chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir.

Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un

danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation. Les conteneurs vides présentent un danger d'incendie étant donné qu'ils peuvent renfermer des résidus de produit et des vapeurs inflammables. Ne jamais les couper, souder ou braser.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition définies pour ce produit.

Si des vapeurs, brouillards ou fumées sont émis, leur concentration dans l'air devra être maintenue au plus bas niveau possible.

Equipements de protection individuelle

Porter un masque ou des lunettes de protection lorsqu'un contact avec l'œil est susceptible de se produire.

En cas de risque de contact avec la peau, porter des vêtements et des gants de protection imperméables.

Les vêtements de protection doivent faire l'objet d'un contrôle et d'une maintenance réguliers ; les vêtements de travail doivent être nettoyés à sec, blanchis et, de préférence, amidonnés après utilisation.

Protection respiratoire

Si les opérations supposent une exposition aux vapeurs, brouillards ou fumées, des appareils respiratoires adaptés et homologués doivent être portés.

L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leur choix et leur utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Valeurs typiques

GRADE:	Méthode d'essai	Unités	Gazole
État physique			liquide
Couleur			ambré clair
Odeur			odeur de gazole
Masse volumique à 15°C	NF EN ISO 12185	kg/m ³	820 - 845
Viscosité cinématique à 40°C	NF T 60-100	mm ² /s	1 - 6
Point d'ébullition	NF M 07-002	°C	150 - 395
Point d'éclair (PMC)	NF EN ISO 13736	°C	>55
Limites d'explosibilité		%	0.6 - 6.5
Coefficient de partage n-octanol/eau	NF T 20-040	Log10Pow	>3
Solubilité dans l'eau		g/l	faible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stable à la température ambiante.

Des réactions dangereuses de polymérisation ne risquent pas de se produire

Possibilités de réactions dangereuses

Source d'ignition.

Matières à éviter.

Eviter le contact avec les oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire divers composés, dont la nature dépend des conditions de décomposition.

Une combustion incomplète génère de la fumée et des gaz dangereux, dont le monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Contact avec les yeux

En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une sensation de brûlure et une rougeur temporaires.

Contact avec la peau

Probablement sans danger en cas de contact bref ou occasionnel avec la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite. A l'instar des produits du même type contenant des hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA) à des concentrations potentiellement nocives, le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut entraîner une dermatite ou des altérations cutanées irréversibles, dont le cancer de la peau.

Ingestion

Probablement non dangereux en cas d'ingestion accidentelle de faibles quantités, bien que l'ingestion de quantités plus importantes puisse entraîner des nausées ou des diarrhées. Provoque des dommages pulmonaires en cas d'aspiration, par exemple pendant le vomissement.

Inhalation

Peut causer une irritation des yeux, du nez, ou de la gorge en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées générés pendant l'utilisation.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

Ce matériau peut s'accumuler dans les sédiments.

Persistance et dégradabilité

Ce produit est intrinsèquement biodégradable.

Bioaccumulation.

Rien n'indique que ce produit soit bioaccumulable.

Toxicité pour les organismes aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets par incinération ou par un autre moyen approprié, en se conformant à la réglementation, ou par l'intermédiaire d'un éliminateur agréé.

Les emballages vides peuvent renfermer des restes de produit. Les étiquettes d'identification des dangers sont nécessaires pour manipuler sans risque les emballages vides, et ne doivent pas être décollées.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID: Carburant diesel, No. ONU 1202, Liquide inflammable, Classe 3, Groupe d'emballage III, Code de Classification F1, Code danger 30. Dispositions spéciales : 640 L

ONU: Gazole, No. ONU 1202, Liquide inflammable, Classe 3, Groupe d'emballage III.

OACI/IATA: Gazole, No. ONU 1202, Liquide inflammable, Classe 3, Groupe d'emballage III.

OMI/IMDG: Gazole, No. ONU 1202, Liquide inflammable, Classe 3, Groupe d'emballage III.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Catégorie de danger EU

Cancérogène catégorie 3.

Nocif

Dangereux pour l'environnement

Etiquetage EU

Symbole:

Croix de Saint André.

Arbre mort et poisson

Indication de danger :

NOCIF

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Contient :

Combustibles, diesels

Risques (R) Phrases:

R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Sécurité (S) Phrases :

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S24 : Éviter le contact avec la peau

S43 : En cas d'incendie, utiliser de la mousse, de la poudre, du CO2. Ne jamais utiliser d'eau.

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

AUTRE CLASSIFICATION - France

Code de la Sécurité Sociale:

art. L 461-6, art D.461-1, annexe A, no 601

art.L 461-1 à 7, tab. des maladies professionnelles : no 4 bis

Installations Classées : Liquide inflammable Catégorie C (2ère catégorie) - rubrique 1430

16. AUTRES INFORMATIONS

Émis par:

Product Stewardship Group

BP Oil Technology Centre

Chertsey Road

Sunbury-on-Thames

Middlesex, TW16 7LN

Cette fiche et les informations en matière de santé, sécurité et environnement qu'elle contient sont les meilleures en notre possession à la date ci-dessous. Nous avons vérifié toutes les informations qu'elle contient lorsque celles-ci émanent de sources extérieures au groupe BP. Toutefois aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être apportée sur l'exactitude et l'étendue des données et informations contenues dans cette fiche.

Les précautions en matière de santé et sécurité et les conseils environnementaux mentionnés dans cette fiche peuvent ne pas s'appliquer à tous les individus et/ou situations. Les informations contenues dans ces fiches ne sauraient décharger l'utilisateur d'évaluer les risques liés à l'utilisation qu'il fait du produit et de s'assurer du respect de toute la réglementation qui s'y applique. Aucune déclaration faite dans cette fiche ne pourra être considérée

comme une permission, recommandation ou autorisation, donnée ou implicite, d'utilisation de brevets.
Le groupe BP ne pourra être tenu responsable des préjudices ou dommages subis résultant :

- d'une utilisation anormale du produit
- de tout manquement aux recommandations contenues dans ces fiches
- des risques inhérents à la nature du produit.

RÉVISION DE LA FICHE

Date: Sections révisées:

08/11/99 : 1, 2, 9, 12

22/05/2000 : 2, 3, 4, 15

14/06/2002 : 2, 3, 12, 14, 15

16/08/2004 : 14

FICHE N°: SFR2101

DATE D'ÉMISSION DE LA FICHE: 16/08/2004

ANNULE ET REMPLACE LA FICHE DU: 14/06/2002